

# Le Canada et la Communauté européenne

CAL  
EA  
79C12f  
DOCS





43-229-994.

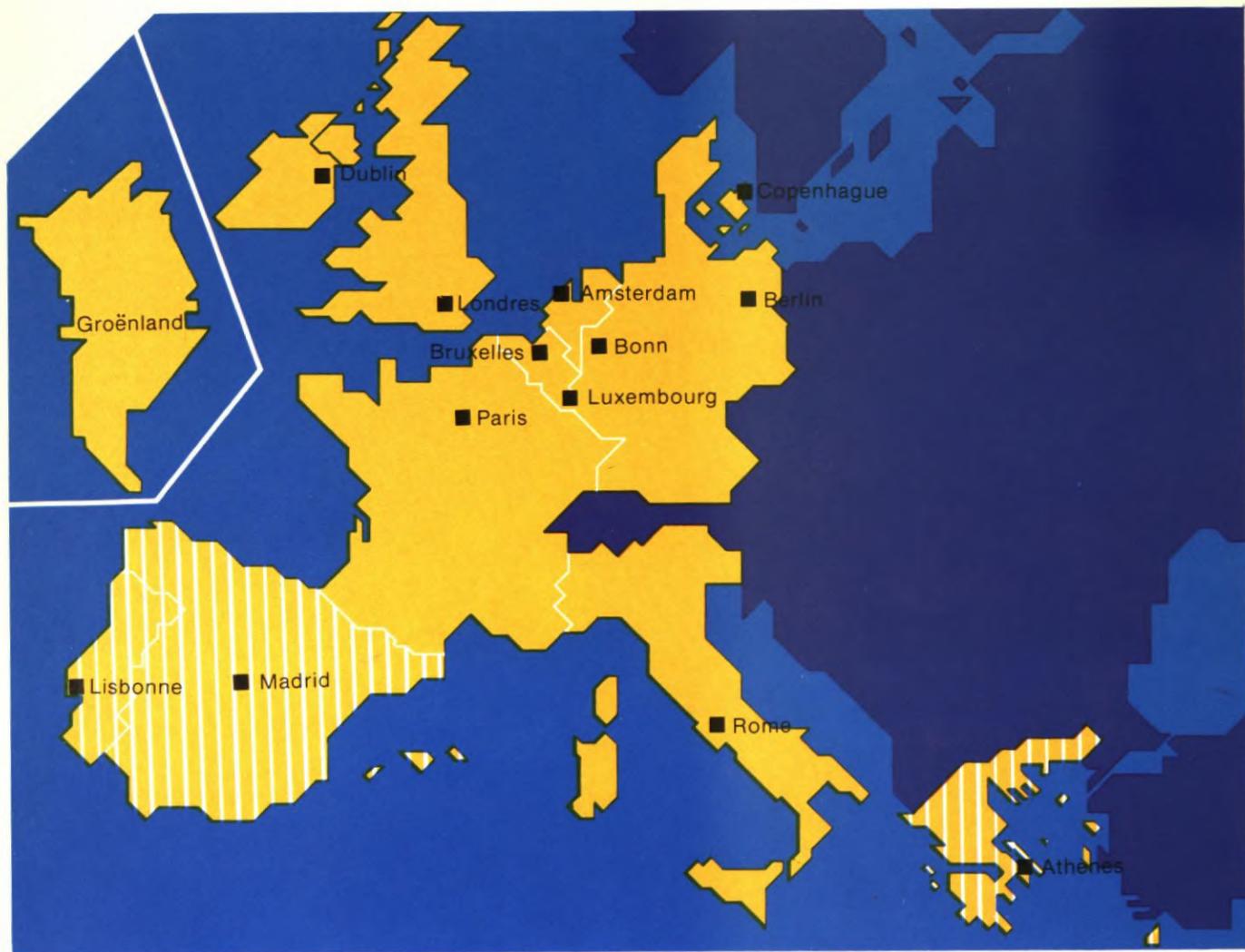
# Table des matières

M  
.b 1857366

NON - CIRCULATING /  
CONSULTER SUR PLACE

Introduction	3
Court exposé sur la Communauté européenne	5
La C.E. et le Canada: entités semblables et malgré tout différentes	11
Le commerce et l'investissement entre la C.E. et le Canada	12
L'Accord-cadre entre la C.E. et le Canada	13
Autres liens entre la C.E. et le Canada	15
La délégation de la C.E. à Ottawa	16
Chronologie des relations entre le Canada et la C.E.	17
Bibliographie	19
Données statistiques	20

LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES



# Introduction

La Communauté européenne compte près de 260 millions d'habitants et produit près d'un cinquième des biens et services mondiaux. Elle constitue le plus grand groupe commercial du globe, puisque sa contribution atteint près d'un quart du commerce mondial, compte non tenu des échanges entre les pays membres de la Communauté. Sur les plans de la richesse économique, de la puissance industrielle et de la compétence technique, elle est de loin la plus grande force, en dehors de l'Amérique du Nord. Aussi est-ce en 1976, afin de consolider les liens économiques existant entre leurs deux blocs, que le Canada et la C.E. ont conclu un accord-cadre de coopération commerciale et économique.

Les Canadiens trouveront, dans la présente brochure, l'essentiel des renseignements portant sur les liens que la C.E. entretient avec le Canada.



*Le siège administratif de la C.E. à Bruxelles*

*La Cour de justice*



# Court exposé sur la Communauté européenne

*La Commission*



Aujourd'hui, la C.E. compte neuf pays. Six pays membres fondateurs — Belgique, France, Allemagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas — auxquels sont venus s'ajouter, en 1973: la Grande-Bretagne, le Danemark et l'Irlande. La Grèce y fera son entrée en 1981 et sera normalement suivie, quelques années plus tard, du Portugal et de l'Espagne.

## Objectifs de la C.E.

L'objectif premier de la C.E. est de créer une "Union européenne" qui, par sa "force et sa solidarité":

- atténuera les rivalités séculaires entre les peuples européens en vue de former une communauté d'intérêts économiques;
- lèvera les barrières séculaires qui ont divisé l'Europe, grâce à une action concertée, pour assurer le progrès des pays membres;
- permettra à une Europe organisée — plutôt qu'à chaque pays membre — de mieux participer au maintien de la paix et à la prospérité mondiale.

## Historique

Trois traités distincts, signés par les six pays fondateurs, sont à l'origine de la C.E.:

Le Traité de Paris, signé en avril 1951, instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.) et réunissant les industries du charbon et de l'acier en un seul "marché commun", sous le contrôle d'une Haute Autorité indépendante. La C.E.C.A. a connu un tel succès que, pendant les cinq premières années, le commerce de ses produits entre les six États membres s'est accru de 129 pour cent.

Les "Six" ont alors décidé de suivre la même approche pour l'ensemble de l'économie européenne en signant le Traité de Rome, en mars 1957, créant la Communauté économique européenne (C.E.E.), ou Marché commun. Dès le premier janvier 1958, la C.E. commençait à lever les barrières économiques et commerciales entre ses États membres et à élargir le Marché commun.

Les "Six" se sont également efforcés de combiner leurs ressources et de mettre en valeur l'énergie atomique, à des fins pacifiques. Aussi ont-ils négocié, parallèlement, un second Traité de Rome, instituant la Communauté européenne de l'Energie atomique (l'Euratom).

Ces trois traités avaient pour objectif d'intégrer progressivement les économies des pays membres et d'en arriver à "une union sans cesse plus étroite" entre leurs habitants. La Communauté suit les règles et procédures énoncées dans les trois traités, que tous les pays membres ont signés.

## Les institutions de la Communauté

En signant les traités de Paris et de Rome, les pays fondateurs de la C.E. s'engageaient à créer les institutions européennes dotées de pouvoirs législatifs, exécutifs et juridiques dans les secteurs désignés par ces traités. Ils confèrent à ces institutions certains pouvoirs politiques, autrefois dévolus aux Etats-nations. La C.E. se distingue des organismes internationaux traditionnels du fait que ses institutions communautaires jouissent d'un statut juridique et de larges pouvoirs dans les domaines précisés par ces traités.

La C.E. est dirigée par des institutions auxquelles tous les pays membres sont représentés.

La *Commission* se compose actuellement de 13 commissaires, nommés conjointement par les pays membres (l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et la France sont, chacun, représentés par 2 commissaires; les Pays-Bas, la Belgique, le Danemark, l'Irlande et le Luxembourg sont représentés chacun par un commissaire). Ces commissaires ne relèvent pas de leur gouvernement respectif, dans l'intérêt même de la Communauté, et ne sont responsables que devant le Parlement européen. La Commission compte près de 10.000 fonctionnaires, principalement à Bruxelles.

La Commission cherche à promouvoir les intérêts de l'ensemble de la C.E. Elle est habilitée à:

- soumettre des propositions au Conseil des ministres de la C.E. et à donner suite à ses décisions;
- intervenir aux réunions du Conseil, en modifiant parfois ses propres propositions pour en arriver à un compromis acceptable pour tous les Etats membres;
- administrer diverses activités de la C.E. et, notamment, la politique agricole commune;
- préserver les traités de la Communauté et, le cas échéant, poursuivre les entreprises ou les gouvernements des pays membres qui ne se conforment pas aux décisions de la C.E.;
- représenter la Communauté aux négociations concernant le commerce avec les pays non membres et dans d'autres secteurs, tels l'énergie et la pêche, dans lesquels les Etats membres ont convenu de collaborer.

Le *Conseil des ministres* est le principal organe décisionnel de la Communauté. Il comprend des ministres de chaque pays membres. Y assistent les ministres responsables des sujets à l'ordre du jour (p.ex.: finances, agriculture, transports et énergie).

Les grandes décisions se prennent généralement aux réunions des ministres des Affaires étrangères. Les ministres y représentent et défendent les intérêts de leur propre pays, tout en cherchant à conclure des ententes qui contribuent à rejoindre les objectifs de la Communauté. Les décisions prises par le Conseil des ministres doivent être fondées sur des propositions de la Commission et deviennent, en général, les lois de la C.E. Les ministres se réunissent à Bruxelles et à Luxembourg. Chacun des Etats membres préside le Conseil, à tour de rôle.

Les ministres des Affaires étrangères se rencontrent régulièrement en dehors du cadre officiel de la C.E. pour coordonner leurs politiques extérieures.

Le *Comité des représentants permanents* (COREPER), composé des ambassadeurs accrédités par les pays membres auprès de la C.E. à Bruxelles, prépare les travaux du Conseil.

Le *Parlement européen* examine les projets de loi de la Communauté par le biais de ses quinze commissions spéciales. Il est en quelque sorte la tribune publique de la C.E., délibère des grandes questions d'intérêt public et interroge la Commission et le Conseil. Il supervise également les travaux de la Commission et peut — bien qu'il ne l'ait jamais fait — la dissoudre à la suite d'une motion de censure. Il contrôle, avec le Conseil des ministres, le budget de la Communauté.

Le Parlement européen se réunit à Strasbourg et à Luxembourg, où se trouve son secrétariat. Ses 410 députés, élus pour la première fois au suffrage universel en juin 1979, siègent d'après leur formation politique et non par nationalité.

La *Cour de Justice de la C.E.*, qui siège à Luxembourg, comprend neuf juges et quatre avocats généraux choisis par les neuf gouvernements des pays membres. Elle interprète les dispositions législatives de la C.E., à la demande des tribunaux de ses pays membres, et s'assure de leur respect dans l'application des traités régissant la C.E..

Les décisions de la Cour de Justice l'emportent sur celles des tribunaux nationaux pour toutes les questions relevant des dispositions législatives de la Communauté; ses décisions lient les pays membres, les institutions communautaires et les particuliers.

### Signature de la Convention de Lomé

La *Cour des Comptes*, dont le siège est à Luxembourg, comprend neuf vérificateurs chargés de contrôler les dépenses de la Communauté.

Le *Comité économique et social*, dont le siège est à Bruxelles, est un organe consultatif de 144 membres qui représente les ouvriers, les employeurs, les agriculteurs, les consommateurs et les organismes à vocation familiale. Il conseille les dirigeants de la Communauté sur les sujets intéressant la C.E.E. et l'Euratom. Un comité consultatif conjoint, analogue, conseille la Commission et le Conseil sur les questions relatives à la C.E.C.A.

Le *Conseil européen* composé des neuf chefs de gouvernement et du président de la Commission de la C.E., coiffe toutes les institutions prévues par les traités de Rome et de Paris. Depuis le mois de décembre 1974, il se réunit trois fois par an pour décider des grandes lignes directrices de la Communauté, discuter des principales questions qui la touchent et lui fournir l'impulsion politique voulue.

#### La législation communautaire

Les traités de Paris et de Rome forment la "constitution" de la Communauté. C'est à partir de ces traités que la Commission et le Conseil prennent des décisions qui deviendront les lois de la C.E.



La législation communautaire présente les principales caractéristiques suivantes:

- elle constitue un ordre juridique indépendant;
- elle est commune à tous les Etats membres;
- elle l'emporte sur toutes les lois nationales en cas d'incompatibilité entre les deux systèmes juridiques, que la loi nationale ait été promulguée avant ou après la loi de la Communauté prise en considération.

#### Le budget

Le budget de la Communauté est établi par le Conseil des ministres et par le Parlement. En 1979, la Communauté dépensera plus de \$22

milliards, dont 73 pour cent environ dans le secteur agricole (notamment pour soutenir les prix et moderniser l'agriculture). Le reste du budget sera consacré aux frais d'exploitation (près de 5.5 pour cent), aux secteurs sociaux et régionaux (respectivement 4 et 5 pour cent), aux politiques touchant la recherche, l'énergie, l'industrie et le transport (2.2 pour cent) et à la coopération au développement (3.6 pour cent).

Le budget est financé à même les ressources propres de la Communauté: prélèvements agricoles, droits de douane et jusqu'à 1 pour cent de la taxe sur la valeur ajoutée ou des contributions basées sur le P.N.B.

### Réalisations

La C.E. a déjà franchi un grand pas vers la réalisation des quatre "libertés" fondamentales devant conduire à un véritable marché commun, à savoir: la libre circulation — au sein de la C.E. et par delà les frontières nationales — des biens, des capitaux, des services et des personnes.

La Communauté a créé une *union douanière* parmi ses Etats membres, au sein de laquelle les produits manufacturés peuvent circuler librement. Cette union douanière permet:

- de supprimer les droits de douane et autres obstacles au libre-échange entre les pays membres;
- de substituer les tarifs nationaux par un seul tarif commun pour les importations en provenance des pays non membres, et de mettre en oeuvre une politique commerciale commune à leur égard;
- d'harmoniser les réglementations douanières, afin que les droits soient prélevés de la même manière, dans tous les Etats membres.

Depuis 1958, lorsque la C.E.E. a été créée, jusqu'en 1972, année qui a précédé son premier élargissement, l'union douanière a permis de presque décupler le commerce entre les six pays fondateurs. Durant cette même période, le commerce entre les pays membres de la C.E. est passé de 27 pour cent à 52 pour cent du commerce global des Etats membres, alors que le produit domestique brut s'est effectivement accru de 90 pour cent.

Depuis le premier élargissement de la Communauté, en 1973, le commerce entre les Neuf est passé de près de \$145 milliards à plus de \$269 milliards en 1977.

Les six pays fondateurs ont décidé d'abandonner leurs politiques agricoles fort divergentes en faveur d'une *Politique agricole commune* (P.A.C.) et de créer progressivement un seul marché pour les denrées agricoles. Dans le cadre de la P.A.C. les pays membres ont:

- supprimé, au sein de la C.E., les barrières commerciales pour la plupart des produits agricoles;
- accru le commerce agricole au sein de la Communauté et avec les pays non membres;
- établi un fonds agricole commun pour venir en aide aux agriculteurs;
- décrété des réglementations communes pour l'importation et l'exportation des produits agricoles.

La P.A.C. garantit l'approvisionnement alimentaire de quelque 260 millions de consommateurs, tout en stabilisant les marchés agricoles et en protégeant les revenus de plus de huit millions d'agriculteurs. En stimulant l'agriculture, la P.A.C. a permis l'accroissement de la productivité, même si le nombre d'agriculteurs a baissé. De 1968 à 1972, la production agricole a augmenté de 1.8 pour cent par an, bien que, durant cette même période, le

pourcentage de la main-d'oeuvre civile oeuvrant dans le secteur agricole soit tombé de 12.0 pour cent à 8.5 pour cent.

La Communauté est le plus grand importateur mondial de produits agricoles, absorbant 27.2 pour cent des exportations mondiales de denrées en 1977. Elle est aussi un grand producteur de denrées alimentaires. La C.E. a atteint un niveau exceptionnel d'autarcie et répond aux besoins de sa population sur le plan de l'alimentation. L'huile végétale et les fruits sont au nombre des principales importations agricoles de la C.E.

Les pays membres mettent en oeuvre une politique commune pour la pêche, en vue de réglementer conjointement, dans les eaux de la Communauté, les prises des flottes de la C.E. et des autres flottes.

### Libre circulation des travailleurs

Les obstacles à la *libre circulation* des travailleurs dans la C.E. ont été supprimés, si bien qu'ils peuvent maintenant se procurer un emploi rémunéré dans n'importe quel pays de la C.E., tout en conservant leurs avantages sociaux et autres prestations. C'est ainsi que, dans la catégorie professionnelle, les médecins, les dentistes, les avocats, les infirmières et les vétérinaires peuvent maintenant pratiquer dans tous les pays de la Communauté. D'autres professions se verront progressivement accorder les mêmes droits.

Les Neuf sont en train de coordonner progressivement leurs politiques économiques et de mettre sur pied des programmes communs dans les secteurs de l'industrie, de l'énergie, des transports et de la technologie. Ils s'efforcent également de rapprocher leurs législations dans le domaine de la fiscalité, des normes d'hygiène et de sécurité, des assurances, de la structure des sociétés et dans d'autres secteurs économiques. Des règles communes sont appliquées pour assurer une concurrence juste entre les entreprises. Sur le plan énergétique, la C.E. a adopté un programme visant à réduire sa dépendance vis-à-vis de l'étranger; plus de la moitié de son énergie doit en effet être importée.

Après avoir déjà franchi de nombreuses étapes conduisant à la création d'un marché commun, les Neuf entreprennent maintenant de coordonner leurs politiques économiques et fiscales.

Un *Système monétaire européen* (S.M.E.) a été institué en 1979, dans le but de favoriser une plus grande collaboration monétaire entre les Etats membres. Au nombre des caractéristiques essentielles du S.M.E., citons: la création d'un système de taux de change fixes, mais ajustables, entre les devises participantes; la création d'une nouvelle monnaie européenne, l'Ecu, constituée à partir d'un "panier" de devises communautaires; la mise en

commun d'un cinquième des réserves des Etats membres et l'aménagement de facilités de crédit. Le S.M.E. vise à réduire les fluctuations des monnaies participantes, de même qu'à promouvoir la croissance économique et la stabilité monétaire.

Depuis 1974, la C.E. a entrepris un *Programme d'action sociale* en vue d'améliorer les conditions de vie et de travail dans les pays membres. Elle a élaboré des lignes de conduite visant à accroître et à améliorer les droits de certaines catégories de travailleurs, dont les femmes, les immigrants et les handicapés. Elle s'est aussi beaucoup préoccupée de la condition des jeunes, à une période où le chômage sévit particulièrement. La Communauté a également lancé d'autres programmes de réformes sociales et économiques, notamment dans les domaines de l'enseignement, de l'information et de la protection du consommateur, de même que pour la protection de l'environnement.

La C.E. a, par ailleurs, créé divers fonds en vue d'atténuer les disparités régionales. Le *Fonds social* consacre la plupart de ses ressources à la réadaptation des travailleurs menacés par le chômage dans les régions les moins favorisées, et la section "Orientation" du *Fonds agricole* a été mise sur pied pour moderniser les fermes et accroître l'efficacité de l'agriculture. Le *Fonds régional* participe au financement des investissements industriels et d'infrastructure, dans les régions les moins prospères. Le Traité instituant la C.E.E. a également prévu la création de la *Banque européenne d'investis-*

*tissement*, qui octroie des prêts dans le cadre d'investissements destinés aux régions moins développées de la Communauté, de projets d'infrastructure ou de projets énergétiques.

Dès le début, les Etats membres ont constitué un seul bloc commercial, face aux autres pays. La Communauté est le plus grand bloc commercial au monde; en 1977, son commerce représentait quelque 38.7 pour cent du commerce mondial, si l'on tient compte des échanges entre les Neuf, et 20.9 pour cent, si l'on n'en tient pas compte.

La C.E. a joué un grand rôle dans la réduction des barrières tarifaires et commerciales au cours des différentes négociations internationales, ces 20 dernières années. La moyenne des tarifs à l'importation dans le secteur industriel est l'une des plus basse au monde. Lorsque les réductions tarifaires décidées lors des négociations du Tokyo Round du GATT seront effectives, le tarif extérieur de la Communauté sera de 7.5 pour cent en moyenne.

Vu la place qu'occupe la Communauté dans le commerce mondial, plus de 120 pays — dont le Canada — ont signé des ententes avec la C.E. et plus de 100 pays y ont accrédité des missions diplomatiques à Bruxelles.

Depuis 1973, les pays non membres ont été amenés à négocier des ententes commerciales avec la C.E. et non plus avec chacun des pays membres. Au cours de ces négociations, c'est la Commission qui, mandatée par le Conseil, représente les Neuf.

La Communauté a été la première à instaurer un système de préférences généralisées pour aider les pays en développement à exporter leurs produits manufacturés.

Grâce à l'aide et aux dispositions en matière de libre-échange prévues dans la Convention de Lomé, et notamment au système "Stabex" de stabilisation pour les revenus d'exportation des pays en développement, la C.E. contribue au développement de 57 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Un nouvel accord, mis à jour, viendra remplacer la Convention de Lomé qui expire en mars 1980.

La Communauté et ses Etats membres constituent la plus grande source d'aide officielle aux pays en développement. En 1976, leur contribution a atteint 43 pour cent du total mondial.

La C.E. fait partie d'une zone de libre-échange de 16 pays, qui profite à 300 millions de consommateurs d'Europe occidentale. En juillet 1977, les derniers tarifs industriels ont été abolis entre les Neuf et les pays membres de l'Association européen-

ne de libre-échange (A.E.L.E.) — Autriche, Finlande, Islande, Norvège, Portugal, Suède et Suisse — permettant ainsi des échanges de produits manufacturés entre ces deux blocs, avec franchise tarifaire à l'entrée.

Bien qu'ils ne soient pas tenus de le faire aux termes des traités régissant la C.E., les Etats membres alignent progressivement leurs politiques étrangères et présentent un "front politique commun" dans les organismes et les conférences de portée internationale. C'est le cas, notamment, pour la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), pour la Conférence sur la coopération économique internationale (CCEI), également appelée "Dialogue Nord-Sud", et pour la Conférence sur le droit de la mer.

La Communauté jouit du statut d'observateur aux Nations Unies et participe aux sommets économiques des pays occidentaux.

## La C.E. et le Canada: entités semblables et malgré tout différentes

Le Canada et la Communauté ont des origines ethniques communes, des valeurs culturelles semblables et les mêmes aspirations.

Leurs industries ont atteint un niveau de développement semblable et leurs économies s'appuient de plus en plus sur les techniques de pointe, bien que ces dernières présentent de nombreux contrastes sur le plan des structures. Alors que les industries minière, agricole et forestière jouent un rôle de premier plan dans l'économie canadienne, la production européenne se traduit principalement par des produits manufacturés finis.

Tous deux sont fortement tributaires du commerce extérieur, puisque celui-ci représente 20 pour cent du produit national brut du Canada et 25 pour cent de celui de la C.E., comparativement à 7 pour cent dans le cas des Etats-Unis. En 1978, la C.E. avait un produit national brut de l'ordre de \$2,281.6 milliards, comparativement à \$250.0 milliards pour le Canada (app.).

*Dublin*

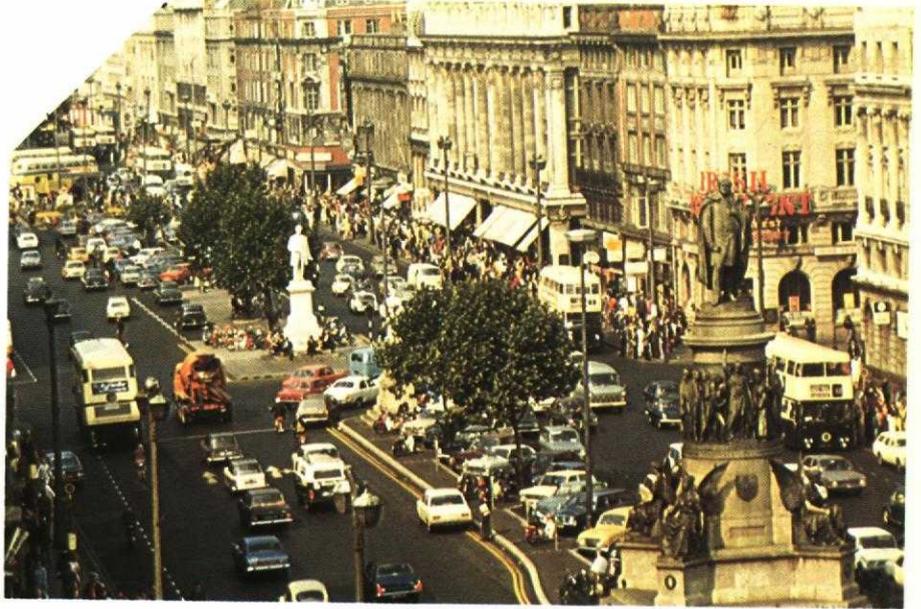


Foto Blohm

*Ottawa*

## Le commerce et l'investissement entre la C.E. et le Canada

L'accession, en 1973, de la Grande-Bretagne, du Danemark et de l'Irlande à la Communauté ont fait de celle-ci le deuxième plus grand partenaire du Canada et la deuxième source de capitaux étrangers. Deux cinquièmes environ du commerce canadien avec la C.E. se font avec la Grande-Bretagne. L'Allemagne et la France représentent, toutes deux, un tiers. La C.E. achète un tiers environ des exportations du Canada à l'étranger, soit près de 9 pour cent de l'ensemble de ses exportations. Ceci ne constitue toutefois que 2.5 pour cent des importations de la C.E. La Communauté fournit plus d'un quart des importations du Canada non destinées aux Etats-Unis, soit 9 pour cent environ des importations du Canada. A titre de comparaison, près de 70 pour cent des exportations canadiennes sont destinées aux Etats-Unis, ce qui représente environ 19.5 pour cent des importations américaines, alors que 6 pour cent seulement des exportations de la C.E. sont acheminées vers les Etats-Unis, ce qui ne représente que 21 pour cent environ des importations américaines.

Presque chaque année depuis la création du Marché commun, en 1958, le Canada connaît un surplus commercial avec la Communauté. Il était de \$178 millions en 1978, avec \$4.825 milliards d'exportations et \$4.647 milliards d'importations.

Le commerce entre le Canada et la Communauté est en grande partie complémentaire.

Les produits agricoles (surtout les céréales et les graines oléagineuses), les minerais (principalement le cuivre et les alliages, le minerai de fer, le nickel et l'amiante) et d'autres matières premières (le bois d'oeuvre et les pâtes à papier) représentent près de 80 pour cent des exportations du Canada vers la C.E. Quant aux produits finis, ils ne constituent que 10 pour cent des ventes canadiennes à la C.E. Ces articles ne représentent cependant que 30 pour cent environ de l'ensemble des exportations canadiennes de produits manufacturés. La C.E. achète 20 pour cent de la production forestière canadienne destinée à l'exportation, et 25 pour cent de ses exportations de minerais.

Environ 70 pour cent des *exportations de la C.E. vers le Canada* portent sur des produits entièrement manufacturés, notamment: automobiles, outillages, textiles, produits chimiques et produits alimentaires transformés.

En ce qui concerne les *investissements étrangers directs*, la C.E. représente 15 pour cent du total de \$36.2 milliards (chiffres de 1974), comparativement à 80 pour cent pour les Etats-Unis. En tant que zone d'investissements canadiens à l'étranger, la C.E. vient en deuxième position derrière les Etats-Unis, avec 15 pour cent du total de \$9.3 milliards, comparativement à 53 pour cent pour les Etats-Unis.



## L'Accord-cadre entre la C.E. et le Canada

Le désir commun de la Communauté et du Canada d'établir des relations plus étroites s'est réalisé à la veille de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. C'est en effet en octobre 1972 que les chefs de gouvernement de la C.E. invitèrent le Canada à entreprendre un "dialogue constructif" avec la Communauté européenne. Puis, en novembre, le Canada soumettait à la C.E. un projet d'accord général sur l'économie et d'autres sujets.

Le Canada espérait nouer de nouveaux liens avec la C.E. dans le cadre de la diversification de ses relations économiques extérieures et ajouter une dimension communautaire à ses bonnes relations avec chacun des pays membres de la C.E. En particulier, le Canada cherchait à accroître sa part des importations de la Communauté. Celle-ci présentait d'autres grands attraits, notamment: ses ressources financières, ses possibilités d'investissements, de même que sa compétence scientifique et technique.

En avril 1974, le Canada a proposé de négocier une entente en vue d'établir "un lien contractuel direct entre le Canada et la Communauté" et d'encourager "le développement des relations commerciales et économiques à long terme". Les négociations ont débuté en mars 1976 et l'Accord-cadre de coopération commerciale et économique a été signé, le 6 juillet 1976. Il est entré en vigueur le premier octobre de la même année.

*Signature de l'Accord-cadre à Ottawa en juillet 1976*



Cet Accord-cadre est le premier engagement contractuel de la C.E., sur une base non-préférentielle, en vue de promouvoir la collaboration économique et commerciale avec l'un de ses principaux partenaires industriels.

L'Accord-cadre prévoyait la création: -d'un *Comité mixte de coopération* (CMC) pour mettre en oeuvre les dispositions de l'Accord-cadre. Au nombre des priorités pouvant se prêter à la coopération, il a identifié: l'électronique et les télécommunications, les industries de l'uranium et de l'énergie nucléaire, les minerais et les métaux, les industries d'exploitation forestière, la science et la technologie, la conservation de l'énergie et la protection de l'environnement.

Deux sous-comités relèvent du Comité mixte: le *Sous-comité préparatoire et de coopération générale*, chargé de préparer les travaux du Comité mixte et d'examiner les nouvelles possibilités de coopération, et le *Sous-comité de la coopération industrielle*, chargé de promouvoir et de contrôler les entreprises conjointes de coopération industrielle.

Ces deux sous-comités ont, à leur tour, créé des groupes de travail dans plusieurs des secteurs susmentionnés.

L'Accord-cadre entre la C.E. et le Canada a accru les contacts directs entre la C.E. et les hommes politiques, les hommes d'affaires et les représentants officiels du Canada, tant à l'échelle fédérale que provinciale. De nombreuses missions des deux côtés ont exploré les possibilités de coopération industrielle et technique entre la C.E. et les entreprises canadiennes.

La collaboration existant entre le Bureau de rapprochement des entreprises de la Commission de la C.E. et le ministère canadien de l'Industrie et du Commerce vise à promouvoir la formation d'entreprises conjointes entre les entreprises de taille moyenne du Canada et de la C.E.

Le Canada et la Communauté européenne mettent en ce moment la dernière main à une *étude consacrée à leurs échanges commerciaux* en vue de mieux comprendre la nature même des liens économiques et commerciaux entre le Canada et la C.E. et l'orientation qui sera la leur.

L'une des conclusions de l'étude est que le processus d'intégration économique européenne a été lui-même un facteur dans le déclin relatif des échanges commerciaux entre la C.E. et le Canada pendant les années 1962-1977, puisque la création du Marché commun européen a influencé les conditions d'accès pour bien des exportations canadiennes

L'avion canadien Twin Otter



vers les Neuf. Parmi d'autres facteurs ayant influencé les courants d'échanges et l'importance relative du commerce entre le Canada et la Communauté, on cite la proximité géographique du marché américain pour les exportateurs canadiens, l'apparition dans diverses parties du monde de producteurs efficaces et capables d'entrer en concurrence dans certains secteurs des marchés canadiens et européens, ainsi que les changements dans les goûts des consommateurs, la récente récession économique mondiale et les fluctuations récentes des prix des matières premières.

Envisageant l'avenir, les auteurs de l'étude entrevoient une possibilité d'accroissement dans les échanges

mutuels et dans la coopération économique, basée sur une spécialisation internationale plus poussée dans les secteurs où les producteurs canadiens et européens jouissent d'avantages compétitifs croissants, tel l'aérospatial, l'énergie nucléaire et les télécommunications. Le rôle des entreprises et du gouvernement sera d'identifier et de rechercher de nouvelles possibilités favorables au commerce, commerce qui sera facilité grâce à l'Accord-cadre.

## Autres liens entre la C.E. et le Canada

Outre l'Accord-cadre, le Canada et la C.E. ont établi d'autres liens et oeuvrent conjointement au sein de plusieurs organismes multilatéraux.

C'est ainsi que:

- un accord de coopération nucléaire a été signé en 1959 et mis à jour en 1978, par suite du resserrement des mesures de sauvegarde prises par le Canada dans le secteur nucléaire;
- deux fois par an, les cadres supérieurs de la Commission et du gouvernement canadien se réunissent, tour à tour, à Bruxelles et à Ottawa, pour passer en revue les questions de commerce bilatéral et multilatéral et étudier d'autres questions de nature économique;
- les membres du parlement européen et du parlement canadien se rencontrent annuellement en Europe ou au Canada;
- les ministres canadiens et les membres de la Commission de la C.E. se rendent fréquemment visite;
- des missions et des journées d'étude, de nature générale et spécialisée dans les secteurs tels: aéronautique, électronique, produits forestiers, uranium, acier et métaux non-ferreux (l'amiante, p.ex.) — sont organisées pour sensibiliser davantage les hommes d'affaires et les représentants officiels du Canada et de la Communauté européenne aux possibilités de coopération;
- par le canal des négociations du GATT à Genève, la C.E. et le Canada ont réduit certaines barrières tarifaires;
- le Canada et huit pays de la C.E. appartiennent à l'Agence Internationale de l'Energie et à l'OTAN;



- la C.E. et le Canada ont un grand rôle dans le dialogue Nord-Sud;
- la C.E. et le Canada jouent un rôle de premier plan dans les travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED);
- la C.E. et le Canada, qui ont étendu, le 1er janvier 1977, leur juridiction dans le domaine de la pêche à 200 milles au delà des côtes, entreprendront bientôt des négociations en vue d'une entente à long terme sur la pêche;
- la C.E. et le Canada sont parties à l'Accord multilatéral sur les pêches de l'Atlantique nord-ouest, dans le cadre duquel la Commission de la C.E. représente les Etats membres;

- le Canada, la Commission de la C.E. et les Etats membres de la C.E. participent au Programme d'évaluation international du cycle du combustible nucléaire (INFCE), en vue d'examiner le retraitement et l'enrichissement de l'uranium, de même que le stockage du plutonium et de l'uranium enrichi.

## La délégation de la C.E. à Ottawa

La délégation de la Commission des Communautés européennes a été officiellement ouverte, à Ottawa, le 16 février 1976, peu avant que le Canada et la Communauté européenne ne signent l'Accord-cadre, le 6 juillet suivant.

La délégation, à laquelle le gouvernement canadien a octroyé un statut diplomatique, a un mandat semblable à celui de la Mission du Canada auprès des Communautés européennes, à Bruxelles. La délégation tient la Commission au courant des développements politiques, économiques et autres survenant au Canada. En retour, elle reçoit des informations de Bruxelles, concernant la C.E.

Elle participe aux négociations et aux consultations régulières entre la C.E. et le Canada consacrées aux:

- questions bilatérales, notamment en ce qui concerne le commerce agricole et industriel, l'énergie nucléaire et la pêche;
- questions multilatérales, notamment les entretiens relatifs aux accords de produits de base, aux négociations du GATT à Genève et à la coopération avec les pays moins avancés.

La délégation joue un rôle à la fois dynamique et innovateur, puisqu'elle favorise la coopération industrielle et économique entre le Canada et la C.E., et ce, en facilitant les contacts entre les instances officielles et les hommes d'affaires du Canada et de l'Europe.

Le *bureau de Presse et d'Information* de la délégation renseigne le public canadien sur les activités de la Communauté.

Ce bureau publie un bulletin, des communiqués de presse et d'autres imprimés spécialement destinés au public canadien; il distribue également de nombreuses publications gratuites touchant la C.E. (Les commandes et les demandes d'abonnement aux publications officielles de la C.E. doivent parvenir au Bureau des publications officielles de la C.E., B.P. 1003, à Luxembourg).

Le bureau de Presse et d'Information prête également des films et des documents audio-visuels, de même qu'une exposition mobile consacrée aux relations entre le Canada et la C.E.

La *bibliothèque* reçoit tous les documents officiels de la C.E. et possède des brochures, livres et revues consacrés à la C.E. Elle répond également aux demandes de renseignements reçues par lettres ou par téléphone.

La délégation ne répond cependant pas aux demandes de renseignements touchant aux questions d'intérêt commercial qui sont du ressort des délégués commerciaux, des chambres de commerce bilatérales, des ambassades, consulats, etc. Elle peut cependant renseigner ou mettre ceux qui le désirent en rapport avec d'autres autorités pour ce qui est des possibilités, pour les sociétés du Canada et de la C.E., de former des entreprises conjointes.



Foto Blohm

Les langues de travail de la délégation sont le français et l'anglais. On peut se procurer les documents de la C.E. dans les deux langues.

Les membres de la délégation se feront un plaisir de recevoir ceux qui désirent s'entretenir avec eux de la C.E. et des relations que le Canada entretient avec elle.

## Chronologie des relations entre le Canada et la C.E.

**Octobre 1959** Signature du traité de coopération nucléaire entre l'Euratom et le Canada.

**Avril 1960** Accréditation, auprès de la C.E., de l'Ambassadeur du Canada en Belgique.

**Octobre 1972** Les chefs de gouvernement de la C.E. proposent d'entreprendre un "dialogue constructif" avec le Canada.

**Novembre 1972** L'aide-mémoire du gouvernement canadien expose les possibilités d'entente avec la C.E.

**Avril 1973** Accréditation, par le Canada, d'un ambassadeur permanent auprès de la C.E.

**Juillet 1973** Dans son rapport, le Comité sénatorial permanent des Affaires extérieures recommande la conclusion d'une entente avec la C.E. dans le domaine de la coopération économique.

**Avril 1974** Un second aide-mémoire du gouvernement canadien comporte un projet de "lien contractuel".

**Octobre 1974** Le Conseil des ministres de la C.E. charge la Commission d'explorer la possibilité d'entreprendre des négociations avec le Canada.

**Octobre 1974** Visite du premier ministre, M. Pierre Trudeau, à Bruxelles et à Paris.



**Mars 1975** Visite du premier ministre, M. Pierre Trudeau, à Londres, Dublin, La Haye, Bonn et Rome.

**Mai 1975** Visite du premier ministre, M. Pierre Trudeau, à Copenhague, Luxembourg et Bruxelles.

**Février 1976** Ouverture officielle, à Ottawa, de la délégation de la Commission des Communautés européennes.

**Juillet 1976** Signature, à Ottawa, de l'Accord-cadre de coopération commerciale et économique entre la C.E. et le Canada.

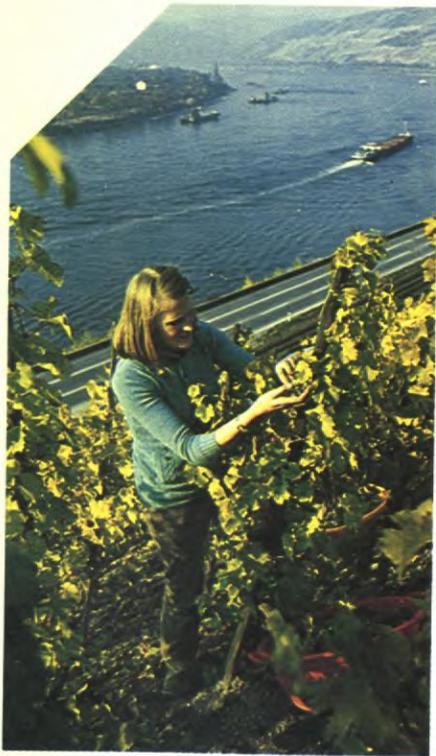
**Décembre 1976** Le Comité mixte de coopération C.E. — Canada tient sa première réunion, à Bruxelles.

**Janvier 1978** Signature d'un nouvel accord provisoire entre l'Euratom et le Canada.

**Mars 1978** Visite, au Canada, de M. Roy Jenkins, président de la Commission de la C.E.

**Janvier 1979** Echange de correspondance, entre la C.E. et le Canada, sur la coopération dans le domaine des recherches sur l'acier.

**Juin 1979** Signature, le 28 juin 1979, d'un accord sur la pêche entre la C.E. et le Canada.



# Bibliographie



Foto Blohm

Cohn, Theodore. "Canada and the European Economic Community's Common Agricultural Policy: The Issue of Trade in Cheese", *Journal of European Integration*, vol. 1 no. 2, January 1978.

Commission des Communautés européennes. "La Communauté européenne et le Canada", *Europe Information*, 1/78.

Denis, Jean Emile and Lindekens, E. "Perspectives de coopération industrielle dans le contexte de l'accord-cadre entre le Canada et les Communautés européennes", *Revue d'Intégration européenne*, vol. 1, no. 2, janvier 1978.

Parlement européen. "Rapport sur les relations économiques et commerciales entre la Communauté et le Canada", *Documents de Séance*, 287/76.

Fleming, Mary. *The European Community and Canada-E.C. Relations*. Proceedings of Workshop 11-13 December 1978. London, Ontario: University of Western Ontario, European Politics Group, 1979.

Jamieson, Donald. "Intensification des relations entre le Canada et la C.E.", *Déclarations et discours*, 1978/3. Ottawa: Ministère des Affaires extérieures.

Lasok, D. "Involvement with the European Community: Some Canadian Considerations", *McGill Law Journal*, vol. 22, 1976.

Lasvergnas-Grémy, Isabelle. *L'Europe vue du Canada*. Montréal: Université de Montréal, Centre de Sondages, Centre d'études et de documentation européennes, 1977.

Ørvik, Nils. *Canada and the European Community*. Report from Conference 13-15 October, 1977. Kingston: Queen's University, Centre for International Relations, 1977.

Pentland, Charles. "Linkage Politics: Canada's Contract and the Development of the European Community's External Relations", *International Journal*, Spring 1977.

Philip, C. "L'Accord-cadre de coopération commerciale et économique entre les Communautés

européennes et le Canada", *Annuaire français de droit international*, vol. 22, 1976.

Riekhoff, Harald von. "The Third Option in Canadian Foreign Policy", in B. Tomlin (ed.), *Canada's Foreign Policy: Analysis and Trends*. Toronto: Methuen, 1978.

Schlegel, John P. "A Successful Alternative? Canada and the European Community", *Round Table*, vol. 67, January 1978.

Sénat du Canada. *Les relations du Canada avec la Communauté européenne*. Ottawa: Information Canada, 1973.

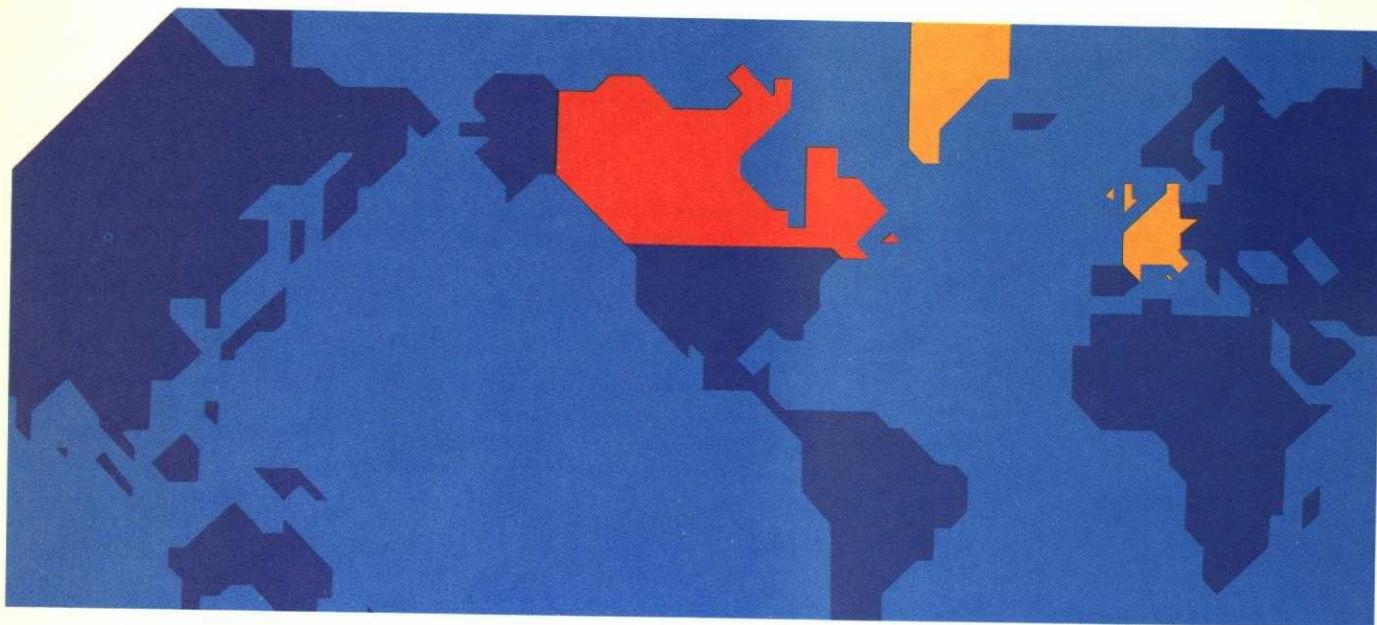
Sharp, Mitchell. "Les relations canado-américaines: choix pour l'avenir", *Perspectives internationales*, Automne 1972.

Stempel, Ulrich. "Europe as a Test of Canada's 'Third Option'", *Aussenpolitik*, English edition, vol. 29, 4/78.

Torelli, Maurice; Valaskakis, Kimon. "Le Canada et la Communauté économique européenne", in P. Painchaud (ed.), *Le Canada et le Québec sur la scène internationale*. Québec: Université Laval, Centre québécois des relations internationales, 1978.

Valaskakis, Kimon. "La CEE a-t-elle une politique cohérente vis-à-vis du Canada?", *Etudes internationales*, vol. 9, mars 1978.

## Données statistiques



### Données comparatives (1978)

	<b>EC</b>	<b>Canada</b>	<b>États-Unis</b>	<b>Japon</b>
Superficie (milliers de km <sup>2</sup> )	1,528	9,976	9,363	372
Population (millions)	259.9	23.6	216.8	115.2
PIB (milliards de \$)	2,281.6	250.0	2,460.0	1,153.1
Revenu per capita	8,779	10,588	11,348	10,011
Exportations (milliards de \$)	278.3	52.4	168.9	116.4
Importations (milliards de \$)	285.2	48.9	202.4	99.5
Taux de chômage (%)	5.6	8.4	6.2	2.2
Taux d'inflation (%)	8.1	9.0	9.4	3.8

## Exportations canadiennes vers les pays de la C.E.

	1976	1977	1978	Différence, en %, de 1976 à 1977	Différence, en %, de 1977 à 1978
	(en millions de dollars)				
Royaume-Uni	1,831.8	1,927.3	1,984.0	+4.3%	+2.9%
Allemagne	696.8	766.6	779.7	+9.5%	+1.7%
Italie	548.1	497.9	481.0	-9.1%	-3.4%
Belgique-Luxembourg	476.9	508.4	474.8	+6.6%	-6.6%
Pays-Bas	444.9	512.3	562.6	+14.6%	+9.8%
France	393.9	360.0	459.6	-8.9%	+27.7%
Danemark	30.8	48.4	65.7	+52.8%	+35.7%
Irlande	30.7	30.6	30.5	-0.6%	-0.3%
Total	4,453.9	4,615.5	4,837.9	+4.4%	+4.0%
% du total des exportations canadiennes	12%	10.8%	9.4%		

Source: Statistique Canada

## Principales exportations canadiennes vers la C.E.

### Par ordre d'importance

### Valeur (1977)

(en millions de dollars)

1 Pâte de bois	621.3
2 Blé	372.1
3 Minerais et concentrés de nickel	273.9
4 Cuivre et alliages	241.3
5 Minerais de fer et concentrés	228.7
6 Bois d'oeuvre	228.1
7 Papier journal	197.7
8 Amiante brute	155.8
9 Minerais et concentrés de zinc	121.0
10 Orge	104.2
11 Papier et carton (à l'exception du papier journal)	98.4
12 Nickel et alliages	88.3
13 Contre-plaqué	71.5
14 Produits chimiques organiques	64.4
15 Navires et embarcations	61.5
16 Machines de bureau	59.4
17 Graines de colza	55.0
18 Poisson frais ou congelé	54.7
19 Tabac	54.6
20 Télécommunications et matériel connexe	50.3

Source: Statistique Canada



Foto Blohm

## Exportations canadiennes de produits finis vers la C.E.

	<b>Exportations de produits finis en 1977</b> (en million de dollars)	<b>Exportations de produits finis en % des exportations globales</b>
Royaume-Uni	201.0	10.4%
Allemagne	77.4	10.1%
France	74.2	20.6%
Belgique-Luxembourg	46.4	9.1%
Pays-Bas	40.6	7.9%
Italie	34.5	6.9%
Irlande	11.7	38.2%
Danemark	9.8	20.2%
Total	495.6	10.7%

Source: Statistique Canada

## Principales exportations canadiennes de produits finis vers la C.E.

### Par ordre d'importance

	<b>Valeur (1977)</b> (en millions de dollars)
1 Navires et embarcations	61.5
2 Machines de bureau	59.4
3 Télécommunications et matériel connexe	50.3
4 Avions et composantes (moteurs compris)	39.8
5 Véhicules à moteur et pièces de rechange	28.7
6 Vêtements et accessoires vestimentaires	27.9
7 Scies articulées et pièces de rechange	16.0
8 Matériel de navigation et pièces de rechange	12.6
9 Moissonneuses-batteuses, batteuses et pièces de rechange	12.2
10 Eclairage électrique et matériel de distribution	12.0
11 Produits médicaux et pharmaceutiques	10.4
12 Foreuses, excavateurs et équipement minier	9.4
13 Imprimés	6.7
14 Matériel et accessoires de photographie	6.5
15 Machines et matériel de construction	5.6

Source: Statistique Canada



## Importations canadiennes en provenance des pays de la C.E.

	1976	1977	1978	Différence, en %, de 1976 à 1977	Différence, en %, de 1977 à 1978
	(en millions de dollars)				
Royaume-Uni	1,153.3	1,281.0	1,597.7	+11.1%	+24.7%
Allemagne	818.5	958.8	1,242.6	+17.5%	+29.6%
France	439.0	521.3	683.0	+18.7%	+31.0%
Italie	365.3	399.0	524.1	+9.2%	+31.4%
Pays-Bas	181.3	188.5	227.3	+4.0%	+20.6%
Belgique-Luxembourg	124.7	160.3	201.5	+28.0%	+25.7%
Danemark	76.1	81.0	97.3	+6.3%	+20.1%
Irlande	26.2	40.5	56.6	+54.4%	+39.8%
Total	3,184.4	3,630.4	4,630.1	+17.3%	+27.5%
% du total des importations canadiennes	8.9%	9.5%	9.5%		

Source: Statistique Canada

## Principales importations canadiennes en provenance de la C.E.

### Par ordre d'importance

### Valeur (1977)

(en millions de dollars)

1 Voitures particulières	219.6
2 Textiles	144.8
3 Boissons (non distillées)	107.6
4 Fer et acier	104.8
5 Vêtements et accessoires vestimentaires	100.2
6 Tracteurs et pièces de rechange (moteurs compris)	97.9
7 Produits chimiques organiques	95.9
8 Chaussures	86.5
9 Imprimés	75.2
10 Pièces de rechange pour véhicules à moteur	73.1
11 Préparations sucrées, confiseries et chocolat	70.6
12 Matériel électrique d'éclairage et de distribution	69.4
13 Télécommunications et matériel connexe	67.4
14 Boissons alcooliques distillées	64.1
15 Ustensiles de cuisine et articles de table	62.5
16 Articles de photographie	62.4
17 Matériel et machines de bureau	57.7
18 Produits médicaux et pharmaceutiques	53.8
19 Articles en plastique, non façonnés	46.7
20 Générateurs et moteurs électriques	35.7

Source: Statistique Canada



## Investissements directs du Canada dans la C.E.

	<b>A la fin de 1975</b> (en millions de dollars)
Royaume-Uni	1,019
France	215
Allemagne	159
Pays-Bas	72
Irlande	64
Danemark	54
Belgique-Luxembourg	36
Italie	36
Total	1,655

Les investissements directs du Canada dans les pays de la C.E. correspondent à 15.5 pour cent du total des investissements directs du Canada à l'étranger.

Source: Statistique Canada

## Investissements directs de la C.E. au Canada

	<b>A la fin de 1975</b> (en millions de dollars)
Royaume-Uni	3,717
Pays-Bas	678
France	665
Belgique-Luxembourg	443
Allemagne	434
Italie	70
Danemark	17
Irlande	5
Total	6,029

Les investissements directs de la C.E. au Canada représentent 15.1 pour cent du total des investissements étrangers directs au Canada.

Les investissements directs de la C.E. au Canada représentent 78.9 pour cent des investissements directs au Canada en provenance des pays d'outre-mer.

Source: Statistique Canada



Publiée conjointement par la Commission des Communautés européennes et le ministère canadien des Affaires extérieures.

Le siège de la Commission des Communautés européennes se trouve au 200, rue de la Loi, B-1049, Bruxelles, Belgique.

La Communauté a une délégation et un bureau d'Information au Canada au 350, rue Sparks, 11e étage, Ottawa, Ontario, K1R 7S8, tél.: (613) 238-6464.

La Communauté possède d'autres bureaux d'Information à Ankara, Athènes, Bangkok, Berlin, Bonn, Bruxelles, Caracas, Cardiff, Copenhague, Dublin, Edimbourg, Genève, La Haye, Lisbonne, Londres, Luxembourg, New York, Paris, Rome, Santiago, Tokyo et Washington.

Pour des renseignements concernant la politique étrangère canadienne, les résidents du Canada devront s'adresser à la: Direction des programmes d'Information au Canada, Ministère des Affaires extérieures, 125, promenade Sussex, Ottawa, Ontario, K1A 0G2.



